

Marchés publics : sous-traitance

Durée : 1 jour (7 heures)

Public concerné :

- Chefs d'entreprises, assistants administratifs et secrétaires, agents commerciaux

Effectif :

- 12 participants au maximum

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé
- Connaître les différentes étapes d'une opération de construction
- Connaître les outils bureautiques (Word, Excel et Powerpoint) et le web.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Formation présentielle alternant apports théoriques, partage d'expériences et conseils pratiques
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

Objectifs :

- Transmettre les connaissances nécessaires au recours à la sous-traitance
- Communiquer les éléments théoriques nécessaires à la compréhension du sujet
- Avoir une approche concrète et en adéquation étroite avec les besoins du public d'entreprises concernées.

Programme :

■ **Les fondamentaux en matière de sous-traitance :**

- Définition de la sous-traitance
- Cadre réglementaire et législatif
- Intérêt de la sous-traitance et place dans les marchés publics
- Limites de la sous-traitance et autres formes de partenariats.

■ **Comment mettre en place la sous-traitance dans les marchés publics :**

- Modalités de recherche de partenaires sous-traitants
- Relations de sous-traitance
- Montage d'une sous-traitance : contrat de sous-traitance, formulaires nationaux, demande de paiement direct.

■ **Comment assurer la gestion d'une sous-traitance :**

- Gestion de la phase d'exécution
- Gestion de la phase de réception.

■ **Le cas particuliers de la défaillance :**

- Information du donneur d'ordre
- Remplacer le sous-traitant défaillant
- Limiter les risques de litiges.

■ **Recommandations pratiques et erreurs à éviter.**

Le + de la formation :

Les clés pour maîtriser d'un des enjeux essentiels à la réussite de vos chantiers en marchés publics.